



CC du Pays de Landerneau-Daoulas (Siren : 242900801)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Landerneau
Arrondissement	Brest
Département	Finistère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/12/1994
Date d'effet	01/01/2009

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Patrick LECLERC

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	59 rue de Brest
Numéro et libellé dans la voie	BP 849
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	29208 LANDERNEAU cedex
Téléphone	02 98 21 37 67
Fax	02 98 21 46 41
Courriel	cc@pays-landerneau-daoulas.fr
Site internet	www.landerneau.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	Redevance spéciale OM

Population

Population totale regroupée	50 108
-----------------------------	--------

Densité moyenne 133,57

Périmètre

Nombre total de communes membres : 22

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
29	Daoulas (212900435)	1 847
29	Dirinon (212900450)	2 295
29	Hanvec (212900781)	2 075
29	Hôpital-Camfrout (212900807)	2 309
29	Irvillac (212900864)	1 464
29	La Forest-Landerneau (212900567)	1 944
29	La Martyre (212901441)	753
29	Landerneau (212901037)	16 527
29	Lanneuffret (212901169)	154
29	La Roche-Maurice (212902373)	1 842
29	Le Tréhou (212902944)	651
29	Logonna-Daoulas (212901375)	2 178
29	Loperhet (212901409)	3 920
29	Pencran (212901565)	2 052
29	Ploudiry (212901805)	956
29	Plouédern (212901813)	2 948
29	Saint-Divy (212902456)	1 561
29	Saint-Eloy (212902464)	216
29	Saint-Thonan (212902688)	1 911
29	Saint-Urbain (212902704)	1 676
29	Tréflévénez (212902860)	252
29	Trémaouézan (212902951)	577

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 32

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains <i>Création, entretien et gestion de réseaux de chaleur appartenant à la communauté</i>
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
<i>Pour ce qui est d'un service public d'assainissement collectif, celles liées à un SPAC et en particulier les missions suivantes :</i>
<i>- le contrôle des raccordements, - la collecte et le transport des eaux usées domestiques et industrielles (sous réserves pour ces dernières de leur compatibilité avec les installations auxquelles elles sont raccordées), - l'épuration et le rejet des effluents collectés, - le traitement des boues et autres sous-produits de l'assainissement collectif, - la gestion patrimoniale des ouvrages s'y rapportant. ***Le transfert de compétence prendra effet au 1er janvier 2013.</i>

- Assainissement non collectif

Missions liées à un SPANC dans le cadre des compétences obligatoires définies par la loi

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

L'étude et la mise en œuvre des collectes sélectives en vue de la valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés. La réalisation et gestion d'équipements (déchettes, éco-points, aires de déchets verts, centre de transfert) création et gestion d'installations de stockage des déchets inertes

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

Elaboration d'une charte de l'environnement et le cas échéant d'un Agenda 21. La participation à la préservation des sites naturels d'intérêt européen classés Natura 2000. La participation à des actions de sensibilisation à l'environnement.

Sanitaires et social

- Action sociale

Les missions d'action sociale liée à l'emploi sont : Toutes celles susceptibles d'améliorer ou de maintenir l'emploi sur le territoire communautaire en facilitant le bon fonctionnement des organismes chargés de favoriser l'emploi par l'accueil, l'information, l'accompagnement, le suivi et l'insertion sociale et professionnelle des publics concernés : demandeurs d'emploi, jeunes, publics en difficultés. L'animation et la gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce de proximité, implantation de centres commerciaux, développement d'entreprises et d'activités économiques ou de filières accueil et assistance aux porteurs de projets observation et veille économique promotion et animation économique du territoire construction sur les propriétés communautaires définies ci-dessus en vue de la location ou de la vente, de bâtiments destinés à des entreprises industrielles, artisanales, tertiaires ou commerciales réalisation et gestion de crèches d'entreprises acquisition, en vue de leur gestion, réhabilitation ou requalification des propriétés bâties à vocation industrielle, artisanale, tertiaire ou commerciale actions susceptibles d'améliorer ou de maintenir l'emploi en facilitant le bon fonctionnement des organismes chargés de favoriser l'emploi par l'accueil, l'information, l'accompagnement, le suivi et l'insertion sociale et professionnelle des publics concernés.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Les missions en matière de politique et d'équipements culturels, sportifs et de loisirs sont : La réalisation et la gestion d'un complexe de loisirs aquatiques. La réalisation et la gestion de salles de sports d'intérêt communautaire. Sont considérés d'intérêt communautaire les salles de sport pouvant accueillir différentes activités sportives et recevoir au minimum 1000 spectateurs. La réalisation et la gestion du centre nautique de Moulin Mer. La mise en œuvre d'une politique nautique concertée à l'échelle du territoire communautaire à l'adresse des scolaires, notamment au travers des centres nautiques de Moulin Mer à Logonna-Daoulas, Rostiviec à Loperhet, et Traon Elorn à Landerneau. La mise en œuvre d'une politique concertée d'initiation à la musique à l'échelle du territoire communautaire en direction des scolaires. La participation, par le biais de fonds de concours, aux travaux d'aménagement, de construction ou de réhabilitation d'équipements sportifs spécialisés et/ou mutualisés dont l'utilité est avérée dans le cadre d'un schéma communautaire arrêté par l'assemblée délibérante.

- Activités péri-scolaires

Action d'initiation en direction des scolaires du territoire définies par délibération

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Les missions d'aménagement de l'espace sont : L'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du ou des schémas de secteur situés sur le territoire communautaire. La réalisation et la gestion de zones d'aménagement concerté à vocation économique d'intérêt communautaire : sont considérées d'intérêt communautaire les zones d'aménagement concerté d'un minimum de six hectares destinées à accueillir de l'activité économique sur plus de 80% de leur surface totale. La réalisation de zones d'activités mixtes. La constitution de réserves foncières

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Les missions en matière de voirie sont : La création d'une voirie structurante d'intérêt économique à Lanrinou L'entretien et la réhabilitation des voiries réalisées sur les zones d'activités économiques communautaires La participation, par le biais de fonds de concours, à la création, l'aménagement ou l'entretien des voiries dont l'utilité dépasse manifestement le cadre communal. Répondent à ce critère, les voiries permettant l'accès direct aux équipements communautaires et dont le trafic est généré à plus de 80 % par une activité communautaire directe ou indirecte

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Les missions de développement touristique sont : L'élaboration et la mise en place d'une politique touristique dans le cadre : D'un pays touristique dont l'aire d'intervention peut dépasser le territoire communautaire D'une coopération entre pays touristiques ; La réalisation de l'ensemble de la signalétique sur les sentiers de randonnées retenus dans le cadre du schéma communautaire défini ci-dessus ; La gestion des sites appartenant à la communauté

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Les missions de la politique de l'habitat sont : L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH). L'élaboration et la mise en place d'une politique foncière devant permettre la réalisation du programme d'investissement défini dans le cadre du PLH. La détermination d'une programmation pluriannuelle d'opérations de logements locatifs conventionnés confiées aux organismes HLM, la réalisation des aménagements connexes et ou la participation au financement de ces aménagements et la mise à disposition de biens dans le cadre de baux emphytéotiques et/ou de baux à construction. La réalisation de lotissements d'intérêt communautaire. Sont considérés d'intérêt communautaire les lotissements qui s'inscrivent dans des opérations d'aménagement mixant des activités économiques et de l'habitat. La production de logements sociaux locatifs (construction, réhabilitation ou acquisition y compris en vente en état futur d'achèvement à VEFA) et le cas échéant leur gestion. La participation au financement et éventuellement à la garantie d'emprunts des opérations de logements locatifs conventionnés. La mise en place des opérations particulières en faveur du logement des personnes défavorisées notamment au travers des logements d'urgence. La mise en place des actions de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat du parc privé (OPAH, OPAHRU, PIG).

- Politique du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Gestion d'un centre de secours

Les missions en matière de service de secours et d'incendie sont : La mise en œuvre de la politique départementale sur le territoire communautaire afin d'améliorer la protection des personnes et des biens ; Le financement aussi bien des opérations d'investissement (construction et réaménagement des centres de secours) que de fonctionnement se rapportant à ce service ; Et ceci aux lieux et places des communes de la communauté et se substituant à ces dernières dans les relations avec le SDIS

- Service public de défense extérieure contre l'incendie

participation au financement à la construction, entretien et fonctionnement des centres d'incendie et secours contribution au budget départemental par transfert de celles de ses communes membres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

- NTIC (Internet, câble...)

La création, l'établissement, et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques et toutes les opérations nécessaires pour y parvenir ainsi que la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finals en cas d'insuffisance de l'initiative privée, hors compétence du Département en matière de haut débit.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux locatifs

- Création et gestion des maisons de services au public

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
29	SM du Spernel (200082196)	SM fermé	4 972
35	MEGALIS BRETAGNE (253514491)	SM ouvert	3 438 957
29	SM "Éco Pôle industriel et logistique de Lanvian, Pays de Brest" (200062792)	SM ouvert	306 495
29	SI pour la valorisation des ordures ménagères (SIVALOM) (252901335)	SM fermé	84 032
29	Pôle métropolitain du Pays de Brest (200033736)	Pôle métrop.	431 407
29	SM d'eau potable de Pont-An-Ilis (200092914)	SM fermé	9 143
29	SM d'études pour la gestion durable des déchets du Finistère (252902598)	SM ouvert	958 197
29	Syndicat de bassin de l'Élorn (252901087)	SM ouvert	299 655
29	Syndicat des eaux du Bas-Léon (252901061)	SM fermé	450 625

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)